cette législation étendue. L'œuvre est grande. La loi de l'avenir est en grand progrès. Il en reste beaucoup à accomplir.

L'application de la loi des Assurances sociales ne sera pas retardée

M. LOUCHEUR, parlant alors de la loi des Assurances sociales affirme que son application ne sera pas retardée.

« **Tous les règlements d'administration publique sont prêts**, poursuit le Ministre. **Le Gouvernement déposera d'ici quelques jours un projet rectificatif qui ne retardera pas l'application de la loi, mais au contraire facilitera cette application aux assurés facultatifs.** (Applaudissements sur de nombreux bancs). **Nous ne voulons aucun retard. L'accord pourra s'établir facilement.** Nous vous apporterons des textes longuement mûris. La Chambre aidera le Gouvernement à accomplir un devoir sacré pour lui. (Appl.).

La mortalité des enfants

M. Loucheur répond ensuite à M. Piquemal que « la République a réduit en moins de 30 ans la mortalité des enfants de 0 à 1 an de 20 0/0 et la mortalité générale de 20 à 14 pour 1,000 (appl). « Nous ne laissons pas de côté non plus, ajoute le Ministre, la question des vieillards, la question des retraités, ni celle des maladies professionnelles.

M. Loucheur approuve ensuite les orateurs qui veulent la généralisation de l'allocation familiale. Le Gouvernement étudie la question. Les caisses de compensation mettent au paiement des allocations des conditions qui sont inacceptables, notamment en ce qui concerne le nombre des journées de travail (appl.).

Les réformes sociales envisagées

Le Ministre énumère ensuite aux applaudissements de la presque unanimité de la Chambre, les réformes sociales qu'il entend soumettre à ses votes. « **Le Gouvernement n'admet pas que les patrons refusent d'entendre les délégués des ouvriers** (appl.). **Si la question des conflits entre ouvriers et patrons n'est pas mieux réglée, des efforts sont faits à Genève pour trouver une solution.**

Salaire français et salaire américain

« Il faut bien que je considère ce qui se passe dans les différents pays, poursuit M. Loucheur. Le patron français a une formule du salaire minimum pour produire au prix minimum, le patron américain a une formule toute différente. **Il accroît sa puissance de production tout en élevant les salaires et il arrive ceci qu'un ouvrier américain peut acheter une automobile avec trois mois de salaires, tandis qu'il faudrait 2 ans pour l'ouvrier français.** Il y a là un danger à la fois pour le salariat et pour le patronat français. De pareilles puissances industrielles pourraient devenir terriblement dangereuses, non seulement pour les consommateurs, mais pour les Etats.

« La France a compris que de tels problèmes doivent être traités internationalement et elle a dénoncé le danger des nationalismes exagérés. *Elle a demandé d'écarter les dangers pour ne conserver que les bienfaits de ces trusts.* Les Etats-Unis d'Europe ? Il ne faut écarter aucune hypothèse, mais en tout cas il faut résoudre ces problèmes immenses nationalement d'abord et internationalement ensuite ».

La misère de l'ouvrier russe

M. Loucheur poursuit son discours en disant que pour sauvegarder les droits et les intérêts de tous, pour établir l'harmonie, on revient toujours à la vieille formule « Union du capital et du travail ».

« Quand on veut une formule nouvelle, on arrive logiquement à l'écrasement de l'un au profit de l'autre.

« Et que se passe-t-il en Russie, continue le ministre, *nous voyons qu'en Russie, avec le système nouveau, l'ouvrier russe est franchement plus malheureux que l'ouvrier français. Le gouvernement russe a résolument substitué l'Etat aux patrons.* Il aurait été injuste de juger l'œuvre de la révolution russe sur les premières années, *mais il y a dix ans d'expérience et on peut constater que la discipline subsiste pour la classe ouvrière. Nous lisons des appels violents à cette discipline dans les décisions officielles et nous voyons que le capitalisme mis violemment à la porte est rappelé maintenant par la fenêtre* ». (Applaudissements).

Le Ministre condamne donc énergiquement ces idées de révolution et pense au contraire qu'il convient de réaliser les réformes utiles pour une sûre et lente évolution vers le mieux.

La rationalisation

Puis, M. LOUCHEUR s'explique au sujet de la rationalisation.

« Ce que je regrette, dit-il, c'est que cette œuvre commence à s'accomplir en désordre. **Les modifications techniques indispensables dans notre industrie pour faire face à la concurrence étrangère doivent faire l'objet d'une étude d'ensemble** ». Le Ministre du Travail pense que rien de bon ne sera réalisé tant qu'on n'aura pas mis d'accord les trois facteurs essentiels de l'industrie : la direction intelligente, le capital et le travail.

La participation des ouvriers aux bénéfices

M. LOUCHEUR discute ensuite les divers moyens d'assurer la participation des ouvriers aux bénéfices.

« **Je suis très partisan d'un projet créant des actions du travail, afin d'unir les trois facteurs de l'industrie : capital, matière cérébrale, salariat.** Ce système sera fondé sur l'éducation nécessaire des patrons et des ouvriers. C'est pas à pas que les progrès seront réalisés.

Les prochaines réalisations

« Je voudrais, en terminant, dire ce que nous allons réaliser immédiatement, conclut M. LOUCHEUR. Ce sera tout d'abord ce que j'appellerai **l'extension de la loi de 1884 et l'obligation de conversations entre patrons et ouvriers** ». (Appl.).

Puis le Ministre expose que le **Gouvernement entend résoudre la question du Conseil National Economique, celle des accidents du travail, celle destsRebz bz bz bz bzbzbh travail, du délai-congé.** « L'ouvrier a le droit d'obtenir la sécurité en cas de maladie. La loi sur les Assurances sociales est un devoir pour le législateur ». (Appl.).

« L'erreur serait de croire, conclut M. LOUCHEUR, que tout pourrait être réalisé en quelques jours. Nous pouvons, du moins dans cette législature, tracer la route à suivre aux générations futures. Soyons optimistes, sachons espérer pour mieux entreprendre ». (Applaudissements sur tous les bancs, sauf à l'extrême gauche).

L'ESCROQUERIE DE 80 MILLIONS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

D'autre part, la Société Franco-Marocaine avait indiqué comme garantie du règlement de l'opération la Société Péry, société anglaise. Il semble qu'abusant d'une similitude de nom, on ait fait passer pour solvable la Société Péry qui, en réalité, n'avait aucun actif.

Me Armand Fraysse est partie civile au nom du ministère des Finances.

Nouvelles perquisitions

M. Nicolle, commissaire aux délégations judiciaires, a perquisitionné chez M. Israël Pavoutchkini, directeur de l'établissement « Paris-Banque », 51, rue Vivienne, et au domicile particulier de ce dernier, 2, rue Rouget-de-l'Isle.

M. Pavoutchkini se trouvait en relations avec M. Pollier, à qui il avait succédé dans une participation de la Société Franco-Marocaine pour la navigation et le commerce. Le commissaire a saisi divers documents, les uns relatifs aux questions sucrières, les autres ayant trait aux relations de MM. Pavoutchkini et Pollier. D'autre part, M. Guillaume, commissaire à la police judiciaire, a perquisitionné hier après-midi chez M. Mimy, actuellement percepteur à Versailles, ancien administrateur de la première Société Sucrière, demeurant 89, boulevard de Courcelles. M. Mimy, depuis quelque temps, ne s'occupe plus du tout de l'affaire.

Comment sont passés les contrats de prestations en nature

On sait que, chaque année, l'Allemagne, par suite du Traité de Versailles, doit verser une certaine somme à titre de réparations. Afin de faciliter la rentrée de cet argent, le gouvernement français accorde à des commerçants des contrats pour l'achat de marchandises en Allemagne. Lorsqu'un commerçant a fait une demande pour un contrat de ce genre, la C. D. R. en est saisie. Si elle donne son consentement, l'Etat français remet au commerçant des traites tirées sur l'agent général des paiement. Le commerçant les endosse au nom du commerçant allemand qui doit lui fournir la marchandise. Le commerçant allemand se fait alors payer par l'agent général qui, à son tour, récupère le montant des traites auprès du gouvernement allemand. Quant au gouvernement français, il reçoit l'argent du commerçant français lorsque celui-ci a écoulé s. marchandise. Une marge de 2 à 10 % est laissée à ce commerçant, cette somme constitue le bénéfice de l'opération.

UNE GREVE DES OUVRIERS METALLURGISTES A COUDEKERQUE-BRANCHE

A l'usine Vermot, de Coudekerque-Branche, les ouvriers métallurgistes se sont mis en grève.

Ils sont au nombre de 260 et réclament une augmentation de 0 fr. 25 par heure de travail, soit une somme de 2 francs par jour.

Le directeur de l'usine, M. Clerc, a entendu les délégués ouvriers et leur a fait connaître qu'il était, en principe, disposé à examiner la revendication présentée, revendication, toutefois, qu'il devait étudier, les tarifs de l'usine se trouvant en rapport avec ceux des autres maisons.

A la Salle de l'Aviation, les métallurgistes ont tenu réunion et décidé de maintenir leurs réclamations pleines et entières.

La grève se poursuit donc, M. Clerc ayant déclaré qu'il allait en référer à son administration.

La grève des mineurs de l'Aveyron, est terminée

Dans une réunion tenue lundi soir à Cransac, le syndicat unitaire a ordonné la reprise du travail. La grève est terminée dans tout le bassin houiller de l'Aveyron. Hier matin, le travail a été repris d'une façon normale dans tous les puits

Les ordres du jour

Après une suspension de séance, M. Blanchot, député socialiste de la Loire-Inférieure, expose les difficultés d'existence des vieux travailleurs menacés d'être remerciés par leurs employeurs en raison de leur âge et de la diminution de leurs capacités professionnelles. Il énumère ensuite les diverses réformes législatives envisagées par le Gouvernement et fait une critique de l'application de la loi de 8 heures. Il conclut en demandant à la Chambre de montrer son désir de réaliser les réformes sociales exigées par le monde du travail.

Sur ces mots, la discussion générale est close et le président lit les ordres du jour. Il y en a un du Parti socialiste ; un 2e de M. Daladier ; un 3e de M. Molinier et le 4e de M. Fougère. M. Loucheur déclare que le Gouvernement n'accepte que l'ordre du jour pur et simple avec signification de la confiance.

Comme M. Antonelli doute que la loi des Assurances sociales puisse être appliquée à la date prévue, M. Loucheur répond en ces termes : « Je ne permets à personne de soupçonner que je ne suis pas sincère en disant que j'entends que la loi sur les Assurances sociales soit appliquée à la date prévue puisque c'est pour nous une question de gouvernement (Applaudissements).

M. Julien Durand déclare que lui et ses collègues du groupe radical ne voteront que l'ordre du jour. Puis il indique les points essentiels du programme de son parti. Après d'autres interventions, M. Vincent Auriol constate l'impuissance de la majorité à trouver un texte suffisamment précis pour réunir l'unanimité de ses membres et déclare qu'il votera contre l'ordre du jour pur et simple.

Quelques députés interviennent encore, puis l'**ordre du jour pur et simple est adopté par 327 voix contre 262, et la séance est levée.**

LA 5e EXPOSITION d'Aviculture de la Basse-Cour Familiale de Lille

Dotée par le « Réveil du Nord » de 2.000 fr. de prix en espèces, de trois coupes et de nombreuses récompenses, elle se tiendra les 26, 27 et 28 janvier, au Palais-Rameau :: :: :: ::

Nous avons annoncé et déjà commenté l'imposante exposition d'aviculture qui, organisée par la belle et toujours plus grande société « La Basse-Cour Familiale », se tiendra au Palais Rameau les 26, 27 et 28 janvier.

Nous avons dit également que le « **Réveil du Nord** », **poursuivant** son œuvre en faveur de cette magnifique œuvre sociale qu'est la Basse-Cour Familiale, dotait la Ve Exposition **de 2.000 francs de prix en espèces, de trois Coupes de valeur et de nombreuses récompenses.**

Le jour de l'ouverture de cet immense jardin d'hiver qu'est le Palais Rameau approche. Les 1.500 animaux inscrits arriveront jeudi et vendredi. Parquets, Trios, sujets isolés, prendront place dans ce vaste vaisseau.

La faveur est aux lapine et l'on comprend que la cuniculiculture captive les ménages ; en effet, à huit mois, il est possible d'avoir une fourrure magnifique. Depuis une année, à la même époque, où « la Basse-Cour Familiale de Lille » a fait une démonstration si intéressante, chacun veut se parer de précieuses fourrures imitant avec tant d'exactitude les sauvagines les plus luxueuses : « Putois », « Zibeline », « Castorrex », « Argenté de Champagne », tout est imité par notre précieux Jeannot.

Dans ce groupement qu'est la « Basse-Cour Familiale de Lille » qui compte aujourd'hui plus de 1.200 adhérents, on veut consommer des œufs frais, mettre la poule au pot le dimanche, suivant le vœu du bon roi Henri IV et encore habiller sa famille avec recherche.

Déjà plusieurs membres s'occupent de capriculture avec succès ; le lait de chèvre, si supérieur à celui de la vache, car il est inoffensif et peut se consommer cru sans aucun danger, venant du pis ; c'est un trésor trop ignoré pour l'enfance.

Un spectacle très intéressant attend au Palais Rameau les visiteurs et amis de la « Basse-Cour Familiale de Lille » les 26, 27 et 28 janvier.

L'Exposition sera ouverte au public samedi, de 13 h. à 18 h. ; dimanche, de 8 h. 30 à 18 h. ; lundi, de 8 h. 30 à 17 h.

La protection de l'épargne

La réglementation du marché des valeurs « hors cote »

Le Syndicat des Banquiers en Valeurs au Comptant vient d'adresser à ses adhérents, sur la demande du ministre des Finances, une circulaire réglementant le marché des valeurs « hors cote ». Les caractéristiques de cette réglementation sont les suivantes :

1° Les valeurs émises par des sociétés ou des collectivités dont la création remonte à un délai inférieur à deux années ne pourront être introduites en Bourse sans le dépôt préalable, au siège du syndicat, d'un dossier contenant les statuts de la société, la liste des administrateurs, le dernier bilan publié, le numéro du « Bulletin des Annonces légales obligatoires » où a été faite l'insertion prévue par la loi du 30 janvier 1907 sur la publicité des émissions financières : un double ou dossier sera remis au commissaire de police de la Bourse ;

2° Les opérations traitées en Bourse sur ces valeurs, par les membres du syndicat, seront librement débattues. Le nom et le cours des valeurs négociées seront inscrits sur des tableaux. Ces indications seront portées sur des bordereaux à souches, qui demeureront dans les dossiers de la Chambre syndicale et qui engageront, quant à la sincérité des cours, la responsabilité des intermédiaires.

Par ailleurs, les cours pratiqués dans les conditions ci-dessus seront reproduits une fois par semaine en annexe à la cote du Syndicat des Banquiers en Valeurs au Comptant. La mention des cours sera faite par journée et dans l'ordre de leur cotation.

On doit ajouter que, pour les valeurs de sociétés ayant plus de deux ans d'existence, la réglementation sera facultative.

Le dépôt par des introducteurs au commissariat de la Bourse d'un dossier sur chaque affaire permettra à la section financière du Parquet d'être immédiatement informée et d'intervenir lorsque ces introductions lui paraîtront présenter un caractère frauduleux.

Un mécanicien tué à la Gare Central de Calais

Hier soir, vers 18 heures, M. Louis Ménezo, âgé de 45 ans, mécanicien, demeurant rue Saint-Denis, employé à la Compagnie du Chemin de fer du Nord, était occupé, avec un compagnon, au dépôt des machines de la gare centrale, à la manœuvre d'une locomotive nouvellement réparée. Pour aider au démarrage de la machine, le mécanicien se servait d'une lourde et large pince de fer, qu'il avait coincée entre la locomotive et le rail. Soudain, la machine démarra et avant que M. Ménezo put se garer, il recevait en pleine figure la lourde pince de fer.

Le cheminot s'affaissa, la face ensanglantée, le crâne fracturé. Le coup était mortel et l'infortuné ne tardait pas à expirer dans les bras de ses compagnons.

M. le docteur Derouade fut appelé d'urgence mais il ne put que constater le décès. L'auto sanitaire a reconduit le corps à son domicile.

Un incendie a ravagé un populeux quartier de Constantinople

5.000 personnes sans abri

Une dépêche de Constantinople annonce qu'un incendie activé par une tempête de neige et de vent s'étend avec rapidité et ravage le populeux quartier grec de Tatavala. Environ 1.000 maisons sont la proie des flammes ; 5.000 personnes sont sans abri. Le nombre des pertes en vies humaines n'est pas encore connu.

Un écumeur de l'épargne publique est jugé aux Assises du Nord

Il s'agit de J. Cousyn, employé d'un établissement financier à Wormhoudt

Voici, pour clore la session d'assises du premier trimestre 1929, une affaire de malversations en matière de bourse et de finances. C'est là, on peut le dire, un sujet de brûlante actualité.

Pour n'être point de même nature que les drames sanglants qui ont été évoqués ces jours derniers, l'affaire qui nous occupe n'en est pas moins la plus importante, en raison des nombreux chefs d'accusation retenus contre l'inculpé.

Cependant y a-t-il lieu d'ajouter que cet écumeur au petit pied de l'épargne publique n'a fait, en réalité, qu'une seule victime : l'établissement financier qui l'employait et qui, parce qu'il l'employait, a désintéressé la vingtaine de clients que l'accusé avait trompés ?

Les débats, qui ont commencé hier mardi, dureront deux jours au moins.

L'audience

L'homme qui vient de prendre place au banc d'infamie s'appelle Julien Cousyn. C'est un robuste garçon de 26 ans, d'aspect plutôt sympathique.

Il semble assez gêné d'être ainsi exposé dans le box surélevé, aux regards d'un public assez nombreux.

Et après le préliminaire et bref interrogatoire d'identité, Cousyn s'assied sur le banc de chêne et accoudé sur ses genoux dissimule son visage dans ses mains. Il conservera cette attitude pendant toute la lecture de l'acte d'accusation qui retient l'attention des jurés plus d'une heure durant. Voici d'ailleurs l'essentiel du long document :

Un employé modèle

Intelligent et laborieux, Cousyn Julien, employé au Crédit du Nord (succursale de Dunkerque) jouissait de la confiance de ses chefs qui l'avaient appelé à gérer le bureau de Wormhoudt où il se rendait seul un jour par semaine pour s'y mettre à la disposition de la clientèle. Sans autre contrôle que l'examen des pièces comptables qu'il fournissait en rentrant pour justifier sa situation de caisse il avait à sa disposition des titres et des sommes parfois importantes qui lui étaient remises tant par les clients du Crédit du Nord que par cet établissement pour être remis aux clients.

Irrégularités

Sa vie régulière, son exactitude au travail paraissaient devoir mettre sa probité à l'abri de tout soupçon, lorsqu'à la suite d'une plainte déposée par M. Arsène Thuilliez, on fut amené à vérifier d'un peu plus près sa comptabilité. On y découvrit un certain nombre d'irrégularités masquant des détournements. Il promit de réparer le préjudice causé et le Crédit du Nord, pour ne pas divulguer les malversations d'un de ses employés aurait été disposé à se contenter de cette offre si une vérification plus approfondie n'avait pas apporté des données plus précises permettant de se faire une idée plus exacte et de la gravité des faits et de l'importance considérable des détournements commis.

Dans l'engrenage

Depuis fin 1926 Cousyn jouait à la bourse par l'intermédiaire d'une banque parisienne « La Cote Auxiliaire » où en ouverture de ses opérations il avait déposé des titres qui lui avaient été confiés à cet effet par M. Thuilliez.

Dans des spéculations hasardeuses portant au total tant à l'actif qu'au passif de son compte sur plus de trois millions, il avait engloutl non seulement le peu qu'il possédait mais les titres de M. Thuilliez, puis pour combler un découvert qui chaque jour s'accentuait davantage il avait eu recours à des détournements commis dans ses fonctions d'employé du Crédit du Nord. Une expertise a permis d'évaluer à près de 419.000 fr le préjudice subi par le Crédit du Nord par suite de ses agissements. Ceux-ci ne furent pas découverts tout d'abord, en raison de cette particularité qu'étant seul au bureau de Wormhoudt, il avait toutes facilités pour maquiller, falsifier ou altérer les pièces comptables qu'il produisait à l'appui de sa situation de caisse à chaque retour à Dunkerque. D'autre part il avait à servir une clientèle en général peu familarisée avec les opérations bancaires qui se contentait assez facilement d'explications plus ou moins invraisemblables pour les retards ou les erreurs de Cousyn. La sortie des fonds et des titres à remettre aux clients était constatée par des reçus signés des destinataires, la remise des fonds et des titres remis à la clientèle était constatée par des reçus signés de Cousyn et susceptible d'être contrôlée par l'examen des talons des registres à souche d'où ces reçus devaient obligatoirement être détachés.

Comment il opérait

Pour s'approprier des fonds ou titres à remettre aux clients du bureau de Wormhoudt Cousyn n'hésitait pas à fabriquer de faux reçus sur lesquels il apposait la fausse signature des destinataires qui en réalité n'avaient rien reçu.

Si au contraire il s'agissait de titres ou de sommes remises par les clients, il leur délivrait reçu mémorandum à en-tête du Crédit du Nord, au lieu de détacher les volant des quittances de son registre à souche.

Parfois il établissait des quittances régulières détachées de registres à souche mais il portait à la souche servant de contrôle des mentions qui ne concordaient, ni comme quantité, ni comme désignation de valeurs et de déposant avec les mentions inscrites sur la quittance détachée et remise au client. Ce défaut de concordance volontaire lui permettait non seulement de commettre des détournements mais de dissimuler des détournements antérieurs en se servant des dépôts récents pour remplacer des sommes ou des titres qui n'étaient plus en sa possession et qu'il devait livrer à d'autres clients. Pour avoir plus de liberté encore à ce point de vue il a même créé un compte fictif au nom de Gheraert, personne imaginaire et sous le couvert de ce compte par de faux ordres d'achat ou de vente et par de faux chèques au nom de ce prétendu client il a pu se procurer argent et titres dont il avait besoin.

Faussaire sur toute la ligne

Il a également employé de faux ordres de vente ou d'achat de faux chèques au nom de clients réels du Crédit du Nord et par ces moyens il disposait en réalité d'une partie de leur fortune pour ses spéculations personnelles. Quand il prévoyait des réclamations imminentes des intéressés, il rétablissait par les mêmes procédés et par des opérations inverses la balance de leurs comptes faussée par les opérations qu'il avait faites à leur insu. Quand ces rétablissements ne pouvait être opérés sur le champ par ces moyens, il vendait des titres à terme, le produit de la vente était aussitôt porté au crédit du compte du client. Par un faux chèque il ramenait l'importance de ce crédit au chiffre exact qu'il devait avoir, et jusqu'au délai d'usage accordé pour la livraison des titres vendus à terme il disposait d'un délai lui permettant de se procurer les titres à livrer à l'aide d'autres opérations frauduleuses. Il lui arrivait aussi de racheter à terme les titres qu'il avait vendus et il se procurait les fonds nécessaires au règlement pendant le délai dont il disposait pour liquider l'opération.

Pour inspirer confiance à certains clients qui lui avaient passé des ordres qu'il n'avait pu exécuter parce qu'il avait détourné la provision versée, il n'hésitait pas à leur produire de faux bordereaux pour leur faire croire que leurs ordres avaient bien été exécutés. S'il s'agissait d'un arbitrage il savait ou se faisait payer la différence entre l'achat et la vente telle qu'elle résultait du faux bordereau produit

Le bilan

Les comptes des clients du Crédit du Nord qui ont été ainsi faussés par les opérations de Cousyn sont au nombre de 24 et pour chacun d'eux l'acte d'accusation précise les faits. Mais il serait vraiment fastidieux pour le lecteur et trop long d'énumérer cette liste de malversations reprochées à l'inculpé. C'est d'ailleurs chose identique pour tous. Citons seulement les noms des intéressés qui à l'exception d'un seul, habitent Wormhoudt : Mlle et Mme Vve Belle ; M. Arthur Deconnynck, débitant de tabacs ; M. Deguidt ; M. Léon Duyck ; M. Jules Lenancker ; M. Schipmann ; Mme Vve Vandevoode, née Julienne Cordier ; Mlle Isabelle Vandenberghe ; M. Vandoorne ; Mlle Maria Vandoorne ; M. Vanhoucke Scrive ; M. Verbecke ; M. Rémi Verriele ; Mlle Marie Wens.

Nous avons tout à l'heure mentionné que toutes ces personnes avaient été désintéressées par le Crédit du Nord. L'établissement financier qui a réparé vis-à-vis de ces clients les malversations commises par son indélicat employé éprouve de ce fait un préjudice qui se monte exactement à 418.989 fr. 95.

L'interrogatoire

Une suspension de quelques minutes intervient après la lecture de l'acte d'accusation. Le greffier, M. Théry, plus que tout autre assurément a bien mérité ces quelques instants de répit.

La séance reprend. Nous voici à l'interrogatoire.

Cousyn est debout de plus en plus gêné. Il écoute sans mot dire tout d'abord, le soliloque du président sur ses antécédents.

En ma foi, ils sont excellents ces antécédents Cousyn a fait de bonnes études primaires et commerciales ; en classe il s'est toujours distingué. Employé il sut tout de suite se rendre sympathique et ses chefs voyant en lui un garçon intelligent et travailleur ne tardèrent point à lui donner un poste de confiance.

— Mais vous avez abusé de cette confiance. Vous avez une mentalité d'après guerre. Vous avez voulu gagner beaucoup d'argent et très rapidement. Mais qui vous a donné l'idée de jouer ?

— C'est M. Thuilliez qui m'y a engagé en me disant que lui-même avait gagné beaucoup d'argent à la bourse. Et un jour, spontanément, sans me demander de reçu il m'a offert 25.000 francs de titres pour « travailler ».

— Mais c'était un jeu bien dangereux. Et puis la banque qui vous employait vous avait tout confié puisque vous faisiez tout : talons, volants, encaissements. Vous avez trompé sa confiance. D'autre part pour rembourser les clients que vous aviez dupés, le Crédit du Nord dut racheter les titres qu'ils vous avaient remis à un taux plus fort que celui auquel vous les aviez vendus. Ce qui fait qu'en somme le préjudice subi par l'établissement est plus élevé que le montant des détournements qui vous sont reprochés.

Au début vous avez gagné,

— La première année j'ai gagné 70 francs ; la seconde 11.000 ; la troisième j'ai perdu 70.000 et ensuite de plus en plus, 130, 140.000.

— Et vous n'avez jamais augmenté votre train de vie.

— Jamais.

— Vous n'avez fait aucune dépense somptuaire.

— Jamais. Mon seul costume est sur moi.

Il y a un point de vue qu'on ne peut éclairer. Il s'agit d'une somme de 110 à 120.000 francs qui manque et dont on ne peut retrouver l'emploi. Cousyn prétend avoir remboursé certains clients qui ne l'ont pas reconnu.

L'audience se poursuit ensuite par l'audition des témoins qui viennent dire comment Cousyn les amenait à lui confier des titres qu'il détournait ensuite de différentes manières.

L'accusé ne discute aucun de ces témoignages. Il reconnaît tous les faits.

Après les témoins on entend Me Bulteel, de Dunkerque. Au nom du Crédit du Nord il s'élève contre les agissements de Cousyn qui a abusé non seulement de la confiance des clients mais de celle que ses patrons lui avaient accordée. En terminant il demande l'allocation de dommages-intérêts.

Les débats se poursuivront aujourd'hui par le réquisitoire de M. l'avocat général Florlet et les plaidoiries de Me Valentin et Moreel, de Dunkerque défenseurs de Cousyn. —R. J.

Au Sénat

Le droit de vote aux mineurs retraités pour la nomination des administrateurs de la caisse autonome

M. Paul Doumer a présidé la séance d'hier ouverte à 16 h. 5. Sur le rapport de M. CADILLON, l'élection de M. LE MOIGNIC, comme sénateur de l'Indre, est validée.

L'ordre du jour appellerait la première discussion sur la proposition, adoptée par la Chambre, tendant à accorder le droit de vote aux mineurs retraités pour la nomination des Administrateurs de la Caisse autonome, mais le Ministre du Travail, M. Loucheur, retenu à la Chambre, fait demander un ajournement.

M. JENOUVRIER, au nom de la Commission des Mines, insiste pour que la proposition de loi soit, très prochainement, réinscrite à l'ordre du jour.

« C'est entendu, déclare M. Doumer, M. DEBIERRE, sénateur du Nord, s'entendra à ce sujet, avec le Ministre du Travail ».

M. Louis SOULIE exprime le désir que la discussion soit fixée à jeudi et il constate que le Sénat ne retarde jamais la réalisation des améliorations pratiques intéressant les travailleurs.

Diverses propositions sont ensuite adoptées, puis la séance est levée et renvoyée à jeudi pour la nomination des grandes commissions.

L'assassinat de l'octogénaire de Maubeuge

L'emploi du temps du petit-neveu de la victime aurait été reconstitué

(De notre correspondant particulier)

Avesnes, le 20. — *Nous avons relaté la fin mystérieuse de Mlle Zoé Fauconnier, cette octogénaire de Maubeuge trouvée morte dans sa chambre. Nous avons dit également que, le permis d'inhumer ayant été refusé, la police s'était livrée à une enquête qui avait abouti à l'arrestation du petit-neveu de la victime, Maurice Compain.*

De prochaines confrontations

M. Jacques, juge d'instruction, à Avesnes, a reçu les renseignements demandés à Paris sur l'emploi du temps de Maurice Compain, pendant la période du crime commis sur Mlle Zoé Fauconnier. Ces renseignements tendent à corroborer les présomptions qui pèsent sur Compain.

Il est probable que d'ici peu des confrontations auront lieu dans le cabinet de M. Jacques, juge d'instruction.

On ne peut encore, quant à présent, prévoir la suite qui sera donnée après les confrontations. Il est probable qu'elle sera intéressante et décisive.

Persil

Voir en dernière page

Horrible mort d'un cycliste à Wez-Macquart

Un terrible accident est survenu lundi, vers 18 h. 30, sur le territoire de Wez-Macquart.

M. Emile Coutel, 32 ans, demeurant à Lille, rue Masséna, 61, ayant été travailler à La Gorgue-Estaires, au montage d'une installation de chauffage central, pour le compte de son patron, regagnait à bicyclette son domicile par la route départementale lorsque, arrivé à Wez-Macquart, il fut renversé par un camion-auto chargé de 4.000 kilos de pommes de terre appartenant et conduit par M. Désiré Petit, domicilié, 9, rue Manuel, à Lille.

L'infortuné cycliste fut projeté sur le sol et l'une des roues du lourd véhicule lui broya la tête. La mort fut instantanée.

Le Parquet, représenté par MM. Hénaut, juge d'instruction, et Prim, greffier, s'est rendu hier sur les lieux de l'accident.

Interrogé, le chauffeur, qui ne put arrêter son véhicule qu'après 10 mètres, a déclaré qu'il roulait à une allure normale et qu'il avait aperçu trop tard la victime ; la bicyclette de celle-ci était dépourvue du feu rouge réglementaire à l'arrière.

M. le docteur Mulier, médecin légiste, a procédé à l'autopsie du cadavre de M. Coutel.

Une grave affaire de mœurs à Jeumont

Une arrestation a été opérée

M. le commissaire de police de Jeumont a mis en état d'arrestation le nommé Escobas Valentin, de nationalité française, âgé de 28 ans, originaire de Tergnier, ferrailleur, demeurant à Jeumont, 10, rue Hector-Despret, sous l'inculpation d'attentat aux mœurs.

Dimanche dernier, Mme B..., s'étonnait que son jeune garçon, âgé de 8 ans, qu'elle avait envoyé au Patronage, ne soit pas rentré à 17 heures du soir. Finalement, l'enfant rentra deux heures plus tard, portant à la main un gros sac de cacahuettes et aux questions que lui posa sa mère, il répondit vaguement qu'un individu qu'il ne connaissait pas, le lui avait donné.

Le lendemain, Mme B... prise de défiance, alla raconter l'affaire au commissaire de police, qui interrogea plus longuement l'enfant. Celui-ci lui raconta alors que dimanche, à sa sortie du patronage, il avait été accosté par un inconnu, qui lui avait proposé de l'emmener chez lui pour lui donner des bonbons et que, sur son refus, il l'avait pris dans ses bras et emporté de force dans sa chambre. Là, il se passa une scène que l'enfant détailla mais qu'il nous est impossible de décrire ici.

Arrêté le lendemain, cet ignoble individu, si précocement dépravé, ne put que reconnaître les faits. Il a été écroué à Avesnes.

Un ouvrier tué par une auto à Bapaume

Mardi après-midi, un ouvrier agricole, âgé de 44 ans, M. Vitel, conduisait pour le compte de M. Tranin, maire de Léchelle, un camion dans lequel était placé un taureau. Tout à coup, à un croisement de route, survint une auto, qui accrocha M. Vitel. Ce dernier, sous le choc, tournoya et fut projeté sur le pavé. Quand on le releva, il ne donnait plus signe de vie. Un médecin, mandé, constata que la mort était due à une fracture du crâne.

Le corps a été transporté au domicile du défunt, rue Emile Langlais, à Arras.

La gendarmerie a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

Un bandit, qui assassina 24 hommes, a été électrocuté

Paul Jawarski, le fameux assassin qui se vantait d'avoir tué 24 hommes, a été électrocuté, lundi à Bellefonte (Pensylvanie). Il est mort sans demander le secours de la religion, le sourire aux lèvres, aidant même les exécuteurs à ajuster les électrodes.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Très brumeux, vent de Sud-Est à Sud. Température stationnaire.

FEUILLETON DU 23 JANVIER 1929. — N° 66

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR

PAR Jules Mary

Il répondit simplement :

— Monsieur le juge, je sais qu'en apparence je mérite les reproches que vous pouvez me faire... Je ne chercherai donc pas à me disculper. Cependant, je vous dirai de prendre patience, car je prévois que vous aurez à regretter, dans quelque temsp, la trop grande sévérité dont vous usez aujourd'hui envers moi. Tout ce qui arrive est malheureux, je le sais bien, et cette histoire est étrangement dramatique et compliquée. Mais quelles qu'en soient les complications, je suis sûr maintenant de pouvoir, à bref délai, les démêler. Patience donc.

— Que voulez-vous dire ? fit le juge un peu adouci.

— Rien de plus que ce que je vous ai dit, monsieur Poulverel.

— Si vous avez découvert quelques indices, votre devoir est de m'en avertir...

Le commissaire rougit comme une jeune fille.

— Je ne sais rien... rien encore... mais je ne vous demande qu'un peu de temps... et si les explications que je vous donnerai ne vous satisfont point, je vous remettrai ma démission, me jugeant indigne du poste que j'occupe.

M. Poulverel fit un signe qui voulait dire :

— J'accepte.

Et Flanquart, à part lui :

— Allons, voilà qui est entendu. Il faut vaincre ou mourir.

X

Deux mois s'écoulèrent. Le comte, caché dans la maison de Flanquart, était invisible à tous. Personne ne se doutait de sa présence, à personne n'était venu l'idée que peut-être il n'était point mort.

Blanche, après être restée six semaines malade, sans sortir de son lit, s'était enfin remise.

Elle était sauvée et on la voyait, maintenant, quand un pâle rayon du soleil d'hiver glissait entre les branches dénudées des arbres du parc, on la voyait se promener doucement, enveloppée de fourrures, au bras du marquis de Thévanne ou de Pierre Morgand : elle était pâle et maigre, ses yeux largement cernés d'une teinte bleuâtre.

La mort de son père, qu'elle aimait beaucoup, l'avait brisée.

Elle était si faible, à un moment, que Roscoff désespéra de la sauver.

Quelles n'avaient pas été les angoisses du misérable !

Il voyait la vie de cette enfant s'en aller peu à peu de ses mains, pour ainsi dire... et il lui était impossible d'enrayer les progrès du mal. Il eut peur !... Après tant de crimes abominables commis pour Blanche... Blanche, alors qu'elle allait lui appartenir, allait-elle lui échapper ?

Se figure-t-on, également, pendant cette maladie, quelles durent être les épouvantes de Pierre Morgand ?

Outre qu'il craignait pour la vie de sa sœur, n'avait-il pas à craindre que Roscoff ne se portât sur elle à un nouveau crime ?

Il ignorait que quelque chose rattachait encore ce monstre à l'humanité, son amour pour sa fille.

Aussi, pendant de longues semaines de la maladie de Blanche, alors qu'elle souffrait et délirait, Pierre ne quitta pas le chevet de son lit, n'ayant de confiance qu'en lui, goûtant le premier, alors que Roscoff était parti, les breuvages que celui-ci préparait lui-même.

Armé du formidable secret qu'il avait découvert, Morgand cherchait à lire jusque dans le fond de l'âme du misérable.

Mais il ne put découvrir chez lui d'autre préoccupation que celle qu'inspirait à Roscoff la maladie de Blanche.

— En vérité, se disait Pierre, si je ne savais pas que cet homme est un misérable, je pourrais croire à sa tristesse, à son inquiétude, aux soins touchants dont il entoure Blanche, qu'il est incapable d'avoir commis tous ces crimes !!

Et il se demandait, ainsi que Flanquart se l'était demandé à lui-même, quel était le but mystérieux qui faisait agir cet homme.

Quant à la comtesse, la prostration où elle était tombée à la nouvelle de la mort de son mari durait encore ; ce dernier malheur avait paru altérer ses facultés : elle ne paraissait point malade, et, après avoir gardé le lit pendant les premiers jours, elle s'était levée, s'était assise dans son fauteuil favori, près de la fenêtre de sa chambre à coucher, et elle restait des heures, des journées entières sans faire un mouvement. On l'eût dite paralysée.

A peine avait-elle, de temps en temps, assez d'intelligence et assez de forces pour s'informer de sa fille auprès de Roscoff.

Quant à Jean More, qu'était-il devenu ?

Le comte de Miremond lui avait été désigné par Roscoff, pendant une des crises de folie provoquées par le médecin russe.

L'imagination du paysan, se représentant sans cesse des persécuteurs, Roscoff cherchait à faire dévier son idée fixe attachée sur Blanche et à la reporter sur le comte.

Il n'y réussit pas complètement ; le